



## FICHE DE POSTE

### MAIA « GESTIONNAIRE DE CAS »

#### 1 - IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR

**Nom :** PÉTR – UCCSA, (Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne)

**Fonction :** Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural rassemble la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Le PÉTR - UCCSA a pour objectif de participer à la définition d'une politique de développement durable et équilibré dans les domaines du tourisme, de l'action économique, de l'emploi, de l'amélioration du cadre de vie, du logement, de la valorisation du patrimoine, de la mise en valeur de l'environnement, de la diffusion culturelle, de l'animation et des services à la population.

Le PÉTR - UCCSA anime notamment un Plan Climat Energie Territorial (PCET), le programme européen LEADER et est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv).

La structure est composée de 20 agents.

**Président :** Olivier DEVRON

**Coordonnées :** Ferme du Ru Chailly – 02650 FOSSOY – Tel : 03 23 71 68 60

**Interlocuteurs :**

Adeline CARDINET – Directrice Générale des Services

Céline PREVOT – Directrice Administrative et Financière

#### 2 – DESCRIPTIF DE LA MAIA

La MAIA est un dispositif issu des mesures 4 et 5 du plan Alzheimer 2008-2012. Son objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie qui le souhaitent en renforçant l'articulation des intervenants des champs sanitaire, social et médico-social autour de la personne et de ses aidants. L'enjeu vise à simplifier les parcours, réduire les doublons en matière d'évaluation, éviter les ruptures de continuité dans les interventions auprès des personnes et améliorer la lisibilité de l'offre par l'organisation partagée des orientations.

La MAIA c'est aussi la création d'un maillage du territoire qui permet un partage d'outils, de savoir-faire, une mutualisation des ressources entre les services sociaux, médico-sociaux et sanitaires intervenant sur le sud de l'Aisne et dans le Soissonnais. C'est à la fois du temps gagné pour les professionnels et des démarches moins contraignantes pour les familles.

De plus, lorsque la situation des personnes est jugée « complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.), la MAIA propose l'intervention d'un gestionnaire de cas pour un suivi plus personnalisé.

Pour répondre à ses missions l'équipe de la MAIA est composée d'une pilote et de trois gestionnaires de cas. Cette équipe sera assistée d'un agent polyvalent d'accueil et de secrétariat.

## **2 – FONCTIONS PRINCIPALES**

### **Missions :**

Le gestionnaire de cas intervient à la suite d'un processus défini de repérage des situations complexes pour lesquelles il :

- évalue la situation dans toutes ses dimensions
- analyse les besoins,
- organise la concertation des professionnels concernés par la situation pour mettre en commun les données d'évaluation et mettre en cohérence l'ensemble des interventions. Il organise en tant que de besoin la tenue de réunions interdisciplinaires réunissant des professionnels de différents établissements ou organismes,
- élabore avec la personne et éventuellement son entourage le plan de services individualisé (PSI) en tenant compte des évaluations et interventions professionnelles déjà en place. Il s'assure de son ajustement aux préférences de la personne et à l'évolution de ses besoins. Le PSI est l'outil de référence pour la mise en cohérence de l'ensemble des plans d'intervention des professionnels.

La gestion de cas est un suivi de type intensif qui ne permet pas de dépasser une quarantaine de situations en file active.

Le gestionnaire de cas participe au mouvement d'intégration sur un territoire en remontant au pilote local les informations nécessaires à son action (dysfonctionnements des processus d'orientation, difficulté d'accès à un service ou à certaines informations, documentation du manque de ressources). Les données anonymisées et agrégées issues de son évaluation et du PSI sont destinées à être utilisées par le pilote dans le cadre de sa mission d'animation des tables tactique et stratégique.

### **Principales activités :**

Pour toutes les personnes repérées, le gestionnaire de cas :

- réalise à domicile une évaluation multidimensionnelle selon l'outil GEVAA afin d'analyser l'ensemble des besoins sanitaires et sociaux,
- confirme ou infirme le recours à la gestion de cas, à cette occasion,
- fait le lien avec les professionnels déjà en charge de la situation,
- planifie les services nécessaires à l'aide du plan de services individualisé (PSI),
- assure un suivi effectif des démarches pour l'admission de la personne à ces services,
- assure un suivi de la réalisation des services planifiés,
- organise le soutien et coordonne les différents intervenants impliqués,
- assure une révision périodique du plan de services individualisé,
- est le référent pour la personne en situation complexe,
- assure un retour d'information sur les situations suivies au pilote local.

### **Rattachement hiérarchique**

Chaque gestionnaire de cas peut rester rattaché hiérarchiquement à son employeur mais il est encadré dans son intervention de gestionnaire de cas par le pilote local.

Les gestionnaires de cas rendent compte de leur activité à la fois au pilote local (afin qu'il en fasse part et en tire les analyses nécessaires au partenariat tactique et au partenariat stratégique) et à leur employeur.

## **Relations fonctionnelles**

Elles sont nombreuses et variées : ensemble des professionnels intervenant sur le territoire du dispositif MAIA.

### **3 – PROFIL ET COMPETENCES**

- Sens aigu de l'organisation, aptitude à la négociation
  - Bonne aptitude à la communication (écrite et orale)
  - Connaissance du tissu associatif, médical, sanitaire et médico-social du secteur et de son organisation
  - Connaissance des droits des personnes, de la déontologie et du secret professionnel
  - Sens des relations humaines vis-à-vis des personnes prises en charge et des professionnels
  - Goût pour le travail en équipe, intérêt pour l'interdisciplinarité
  - Maîtrise de la bureautique (Word, Excel au moins), intérêt pour l'outil informatique
  - Rigueur
  - Forte compétence relationnelle
  - Dynamisme
  - Capacité d'adaptation
  - S'engager dans une formation en gestion de cas validée par un **Diplôme Inter Universitaire** : DIU de gestionnaire de cas.
- Afin de compléter la multidisciplinarité de l'équipe déjà en place, nous recherchons un professionnel de formation initiale infirmier ayant une expérience auprès de la personne âgée en milieu hospitalier ou à domicile.

### **5 – ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Rémunération** : selon expérience

**Type de contrat** : Statut : Titulaire (détachement d'un an renouvelable) ou Contractuel (CDD d'un an renouvelable)

**Durée hebdomadaire** : 35 heures

**Lieu de travail** : Château-Thierry avec déplacement à prévoir sur le territoire du Sud de l'Aisne et du Soissonnais, véhicule de service fourni

**Poste à pourvoir pour le 22 février 2021**

Une lettre de motivation manuscrite et un curriculum vitae devront être adressés avant le 15 octobre 2020 :

- **par courrier** : Monsieur le Président  
PETR – UCCSA  
Ferme du ru Chailly  
02650 Fossoy

- **par mail** : [accueil@uccsa.fr](mailto:accueil@uccsa.fr)



## FICHE DE POSTE

### MAIA « GESTIONNAIRE DE CAS »

#### 1 - IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR

**Nom :** PETR – UCCSA, (Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne)

**Fonction :** Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural rassemble la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Le PETR - UCCSA a pour objectif de participer à la définition d'une politique de développement durable et équilibré dans les domaines du tourisme, de l'action économique, de l'emploi, de l'amélioration du cadre de vie, du logement, de la valorisation du patrimoine, de la mise en valeur de l'environnement, de la diffusion culturelle, de l'animation et des services à la population.

Le PETR - UCCSA anime notamment un Plan Climat Energie Territorial (PCET), le programme européen LEADER et est labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPcv).

La structure est composée de 20 agents.

**Président :** Olivier DEVRON

**Coordonnées :** Ferme du Ru Chailly – 02650 FOSSOY – Tel : 03 23 71 68 60

**Interlocuteurs :**

Adeline CARDINET – Directrice Générale des Services

Céline PREVOT – Directrice Administrative et Financière

#### 2 – DESCRIPTIF DE LA MAIA

La MAIA est un dispositif issu des mesures 4 et 5 du plan Alzheimer 2008-2012. Son objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie qui le souhaitent en renforçant l'articulation des intervenants des champs sanitaire, social et médico-social autour de la personne et de ses aidants. L'enjeu vise à simplifier les parcours, réduire les doublons en matière d'évaluation, éviter les ruptures de continuité dans les interventions auprès des personnes et améliorer la lisibilité de l'offre par l'organisation partagée des orientations.

La MAIA c'est aussi la création d'un maillage du territoire qui permet un partage d'outils, de savoir-faire, une mutualisation des ressources entre les services sociaux, médico-sociaux et sanitaires intervenant sur le sud de l'Aisne et dans le Soissonnais. C'est à la fois du temps gagné pour les professionnels et des démarches moins contraignantes pour les familles.

De plus, lorsque la situation des personnes est jugée « complexe » (isolement, refus de soins, conflits familiaux, situation sociale précaire, etc.), la MAIA propose l'intervention d'un gestionnaire de cas pour un suivi plus personnalisé.

Pour répondre à ses missions l'équipe de la MAIA est composée d'une pilote et de trois gestionnaires de cas. Cette équipe sera assistée d'un agent polyvalent d'accueil et de secrétariat.

## **2 – FONCTIONS PRINCIPALES**

### **Missions :**

Le gestionnaire de cas intervient à la suite d'un processus défini de repérage des situations complexes pour lesquelles il :

- évalue la situation dans toutes ses dimensions
- analyse les besoins,
- organise la concertation des professionnels concernés par la situation pour mettre en commun les données d'évaluation et mettre en cohérence l'ensemble des interventions. Il organise en tant que de besoin la tenue de réunions interdisciplinaires réunissant des professionnels de différents établissements ou organismes,
- élabore avec la personne et éventuellement son entourage le plan de services individualisé (PSI) en tenant compte des évaluations et interventions professionnelles déjà en place. Il s'assure de son ajustement aux préférences de la personne et à l'évolution de ses besoins. Le PSI est l'outil de référence pour la mise en cohérence de l'ensemble des plans d'intervention des professionnels.

La gestion de cas est un suivi de type intensif qui ne permet pas de dépasser une quarantaine de situations en file active.

Le gestionnaire de cas participe au mouvement d'intégration sur un territoire en remontant au pilote local les informations nécessaires à son action (dysfonctionnements des processus d'orientation, difficulté d'accès à un service ou à certaines informations, documentation du manque de ressources). Les données anonymisées et agrégées issues de son évaluation et du PSI sont destinées à être utilisées par le pilote dans le cadre de sa mission d'animation des tables tactique et stratégique.

### **Principales activités :**

Pour toutes les personnes repérées, le gestionnaire de cas :

- réalise à domicile une évaluation multidimensionnelle selon l'outil GEVAA afin d'analyser l'ensemble des besoins sanitaires et sociaux,
- confirme ou infirme le recours à la gestion de cas, à cette occasion,
- fait le lien avec les professionnels déjà en charge de la situation,
- planifie les services nécessaires à l'aide du plan de services individualisé (PSI),
- assure un suivi effectif des démarches pour l'admission de la personne à ces services,
- assure un suivi de la réalisation des services planifiés,
- organise le soutien et coordonne les différents intervenants impliqués,
- assure une révision périodique du plan de services individualisé,
- est le référent pour la personne en situation complexe,
- assure un retour d'information sur les situations suivies au pilote local.

### **Rattachement hiérarchique**

Chaque gestionnaire de cas peut rester rattaché hiérarchiquement à son employeur mais il est encadré dans son intervention de gestionnaire de cas par le pilote local.

Les gestionnaires de cas rendent compte de leur activité à la fois au pilote local (afin qu'il en fasse part et en tire les analyses nécessaires au partenariat tactique et au partenariat stratégique) et à leur employeur.

## **Relations fonctionnelles**

Elles sont nombreuses et variées : ensemble des professionnels intervenant sur le territoire du dispositif MAIA.

### **3 – PROFIL ET COMPETENCES**

- Sens aigu de l'organisation, aptitude à la négociation
  - Bonne aptitude à la communication (écrite et orale)
  - Connaissance du tissu associatif, médical, sanitaire et médico-social du secteur et de son organisation
  - Connaissance des droits des personnes, de la déontologie et du secret professionnel
  - Sens des relations humaines vis-à-vis des personnes prises en charge et des professionnels
  - Goût pour le travail en équipe, intérêt pour l'interdisciplinarité
  - Maîtrise de la bureautique (Word, Excel au moins), intérêt pour l'outil informatique
  - Rigueur
  - Forte compétence relationnelle
  - Dynamisme
  - Capacité d'adaptation
  - S'engager dans une formation en gestion de cas validée par un **Diplôme Inter Universitaire** : DIU de gestionnaire de cas.
- Afin de compléter la multidisciplinarité de l'équipe déjà en place, nous recherchons un professionnel de formation initiale infirmier ayant une expérience auprès de la personne âgée en milieu hospitalier ou à domicile.

### **5 – ENVIRONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Rémunération** : selon expérience

**Type de contrat** : Statut : Titulaire (détachement d'un an renouvelable) ou Contractuel (CDD d'un an renouvelable)

**Durée hebdomadaire** : 35 heures

**Lieu de travail** : Château-Thierry avec déplacement à prévoir sur le territoire du Sud de l'Aisne et du Soissonnais, véhicule de service fourni

**Poste à pourvoir pour le 22 février 2021**

Une lettre de motivation manuscrite et un curriculum vitae devront être adressés avant le 15 octobre 2020 :

- **par courrier** : Monsieur le Président  
PETR – UCCSA  
Ferme du ru Chailly  
02650 Fossoy

- **par mail** : [accueil@uccsa.fr](mailto:accueil@uccsa.fr)